

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2017

Présentation par Madame MINET d'un projet innovant pour une première en France qui se tiendra à Pont sur Yonne, il s'agit d'un Centre de Relais et de Répét aux Aidants (C2RA) NOVYA

Secrétaire de séance : Philippe DACKO

Procurations :

Auriane GEEVERDING qui donne procuration à Catherine GEEVERDING

Raymonde PISSAVY qui donne procuration à Claudine LEMETAYER

Nathalia DUBUISSON qui donne procuration à Claude CHARPENTIER

Présents : 11 pouvoirs : 3 votants : 14

Absents : Sandra MARTIN

Mr LEROY demande si la réunion extraordinaire notée dans un compte rendu

Le Maire Non c'était une réunion de conseil municipal en séance ordinaire, c'est une erreur de reporting

Mr LEROY demande si les abstentions des votes sont comptabilisées en voix exprimées

Le Maire Non l'information sera communiquée au prochain conseil municipal

Mr LEROY demande si les dépenses doivent être notées dans le compte rendu

Le Maire dans le PV tous les montants sont reportés dans les comptes rendu de réunion

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27 JANVIER 2017

Vote pour approbation du PV du 27/01/2017

Vote : Ok à l'unanimité

2/ AVENANT AU BAIL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

L'ensemble des 6 logements à la caserne vont être occupés par les gendarmes.

Parallèlement un couple de gendarme sera logé rue de l'Yonne.

Le Maire propose de faire un courrier au Préfet pour la non fermeture de la gendarmerie.

Le conseil municipal donne accord pour que le maire signe la convention de location pour un montant de 61185 €.

Vote : Ok à l'unanimité

3/ TRAVAUX BLOCS SANITAIRES TERRAIN DE CAMPING

Mme LEMATAYER informe le conseil municipal qu'il faudra faire un appel d'offre (sous forme de procédure simplifiée MAPA) car le coût estimé dépasse plus de 25 000 €.

Une nouvelle entreprise nous a contactés et nous a dit qu'il fallait compter environ 1500 € du m².

La superficie étant d'environ 40 m²

M. LEROY demande s'il y aura une réadaptation du contrat du camping

Le Maire oui il y aura une réactualisation du contrat de location

4/ DEVIS TRAVAUX EXTENSION TROTTOIRS RUE DE L'ECCE HOMO

Prolongation du trottoir rue de l'Ecce Homo

Le devis pour les travaux s'élève à 5434,17 € HT soit 6521 € TTC

Vote : Ok à l'unanimité

Pour la rue de la Couée une émulsion de la chaussée sera refaite jusqu'à la rue de la Tour avec le déplacement des coussins berlinois pour un montant de 5400 € HT

Mr LEROY demande si une aide sera octroyée pour les travaux de réfection de la chaussée.

Le Maire aucune aide n'est accordée par le conseil départemental pour la rénovation des voiries.

Vote : Ok à l'unanimité

5/ CONTRAT DE MAINTENANCE ALARME AGENCE POSTALE COMMUNALE

Location alarme le devis de l'entreprise STAG s'élève à 48,70 € HT/ mois avec maintenance annuelle comprise ainsi que les consommables (piles)

C'est une alarme filaire avec bouton poussoir pour alerte et 2 détecteurs de mouvements

Vote : Ok à l'unanimité

6/DEMANDE DE LOCATIONS LOGEMENTS COMMUNAUX

Le 1er logement se situant au 1er étage de l'ancienne gendarmerie

La demande de location de Madame Nadia PICARD est acceptée pour un loyer de 250 € / mois

Vote : Ok à l'unanimité

Le 2ème logement situé au RDC au 3 rue de l'Hôtel de ville occupé en ce moment par Mme ARABOUX sera libéré fin Mars mais des travaux de rénovation sont à prévoir.

QUESTIONS DIVERSES

- **Mme LEMETAYER** informe que la vérification des aires de jeux communales a été faite il y a 2 ans l'entreprise retenue pour ces travaux est DEKRA pour un montant de 480 € HT pour les 45 jeux

- Tous les bâtiments communaux devront faire l'objet d'un contrôle amiante, plomb et électrique sur toute les parties visibles par l'entreprise DEKRA, Mme LEMETAYER est chargée de lancer les travaux

- **CARNAVAL** la préfecture a placé l'événement comme "grand rassemblement"

Rencontre avec la sous-préfecture, la gendarmerie et le bureau du carnaval : il a été décidé d'un renfort de 30 gendarmes qui circuleront le matin et 30 autres pour l'après-midi.

Les entrées seront contrôlées par un agent de sécurité accompagné d'un gendarme. et également un gendarme La société STAG assurera le samedi soir le filtrage des entrées du public dans la salle de bal pour un montant de 162,33 € HT de 21h30 à 4h00 du matin

La gendarmerie nationale assurera des rondes plus fréquentes lors de cette soirée

Dimanche

La même société de surveillance postera aux 6 entrées payantes des agents de sécurité qui assureront le filtrage des visiteurs pour un montant de 1702,80 € HT

Le Maire propose de prendre en charge ces deux dépenses

Vote : Ok à l'unanimité

- Le 12 Mars se déroulera la course de la communauté de communes

M. CHARPENTIER demande si les travaux sur la commune en cette période ne vont pas générer des problèmes pour cette course

Le Maire précise qu'une attention sera observée pour éviter tout incident

Prochain conseil municipal le 12 Mars 2017

La séance est levée à 22h00